

## CONSEIL MUNICIPAL - Compte-rendu du 26 Novembre 2020

Nombre de conseillers titulaires : 59

Nombre de conseillers présents : 52

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre d'absents excusés : /

### 1 - Adhésion RESECO

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres l'adhésion au RESECO et désigne les référents politiques et techniques suivants :

\*Monsieur Olivier LAUNAY, référent politique en charge de la commande publique et des finances en tant que référent principal,

\*Monsieur Christophe CHÉNÉ, référent politique en charge de l'agriculture et l'alimentation en tant que référent suppléant désigné,

\*Madame Mélanie VUILLEMIN, responsable du service commande publique / finances, agent référent.

### 2 - Budget Pôle Santé - Décision Modificative n° 1

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres la décision modificative n° 1 au budget pôle santé 2020 ci-dessous :

Décision Modificative n° 1 Budget Pole Santé						
		Opération	Chapitre	Article	Fonction	Montant
Section de Fonctionnement	Dépenses		011	6262		3 000,00
		<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>				<b>3 000,00</b>
	Recettes		75	752		3 000,00
		<b>TOTAL DES RECETTES</b>				<b>3 000,00</b>

### 3 - Compte Epargne Temps - Modification du règlement

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de modifier l'article 3 – Utilisation des jours épargnés de la délibération du 26/11/2018 relatif à l'utilisation des jours épargnés ainsi :

Ajout : « Toutefois si l'agent se trouve dans l'impossibilité de solder ses jours de CET avant son départ, la monétisation des jours de CET sera possible uniquement en cas de maladie, maladie professionnelle, accident du travail ou décès ».

### 4 - Mise à disposition de deux agents auprès de l'école de musique

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des membres la signature des conventions de mise à disposition de deux agents auprès de l'École de Musique.

### 5 - Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de modifier le tableau des effectifs avec une réorganisation de poste au pôle entretien suite à un départ en retraite ; 1 poste 17/35ème d'agent d'entretien et un poste 15/35ème d'agent de restauration scolaire et une baisse de temps de travail hebdomadaire de 25,65/35ème à 18,90/35ème au pôle entretien à nouveau. Ces modifications seront effectives à compter du 01/12/2020.

## 6 - Désignation de représentant au SSIAD Loire Mauges

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité des membres Edith Baron, titulaire, et Stéphanie Audouin, suppléante, pour représenter la commune à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration du SSIAD Loire et Mauges.

## 7 - Désignation d'un suppléant au Collège territorial électif pour le SIEM - Modification

Suite à la mise au vote à bulletins secrets, les résultats sont les suivants :

Nombre votants : 59 / Nombre de blancs et nuls : 3 / Nombre de suffrages exprimés : 56

Henri Graton : 56 voix

Henri Graton est désigné suppléant pour représenter la commune au collège électoral de la circonscription de Mauges Communauté au conseil d'administration du SIEM en suppléance de Jacques Bigeard, titulaire.

## 8 - Indemnité de gardiennage des églises

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'allouer pour chaque gardien des communes déléguées du territoire de Montrevault-sur-Èvre une indemnité d'un montant de 479,86 €.

## 9 - Acquisition Pinteau Chaudron en Mauges - Modification

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de modifier la délibération 2018-158 du 24/09/2018 fixant le prix de vente de la parcelle 83 C 1135 (1 592 m<sup>2</sup>) permettant d'accéder au site de Pinteau et décide d'acquérir cette parcelle pour un montant de 800 €, avec frais d'acte notarié et frais de géomètre à la charge de la commune,

## 10 - Acquisition parcelles rue du Lavoir au Puiset Doré

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'acquérir les parcelles 252 A 944p (surface à définir) et 252 A 946 (360 m<sup>2</sup>) permettant l'aménagement du carrefour de la rue du Lavoir et de la coulée verte du Verret aux conditions financières suivantes : parcelle 252 A 944p 5€/m<sup>2</sup>, parcelle 252 A 946 1€/m<sup>2</sup>, avec frais d'acte notarié et frais de géomètre à la charge de la commune.

## 11 - Dénomination d'une voie pour nouvelle habitation La Paganne à Saint-Pierre-Montlimart

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de nommer la portion de rue desservant les parcelles 313 AD 598, 313 AD 116 et 313 AD 31 : « rue Florentine ».

## 12 - Lotissement Les Moulins La Chaussaire - Attribution des marchés de travaux

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'attribuer les marchés de travaux relatifs à la construction d'un lotissement commune déléguée de La Chaussaire de la manière suivante :

lots	nombre d'offres reçues	estimation lot - € HT	variantes du DCE	estimation variantes	attributaire proposé	montant solution de base proposé € HT	variantes proposées à l'attribution	montants variantes proposées
lot n°1 V.R.D	9	119 000,00 €	VE n°1 Voirie provisoire (maintien qualitatif pendant la période de construction des lots)	10 000,00 €	EUROVIA	87 717,33 €	VE n°1 Voirie provisoire (maintien qualitatif pendant la période de construction des lots)	9 388,00 €
lot n°2 Contrôle des réseaux EU et EP	3	4 000,00 €			SPI2C	2 832,50 €		
lot n°3 Poste de refoulement	5	28 000,00 €			PVE	24 500,00 €		
lot n°4 Espaces verts	1	14 500,00 €			EDELWEISS	12 508,92 €		
Total		151 000,00 €		10 000,00 €		115 049,83 €		9 388,00 €
Total général						124 437,83 €		

### 13 - Vote taux taxe d'aménagement

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres le taux de la taxe d'aménagement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à :

- 1,5 % dans les zones d'activités économiques de compétence communautaire,
- 2,5 % sur le reste du territoire.

### 14 - Préau de l'école élémentaire de Montrevault - Démolition partielle et reconstruction

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'attribuer les marchés de travaux relatifs à la démolition partielle et reconstruction du préau de l'école élémentaire, commune déléguée de Montrevault de la manière suivante :

lots	nombre d'offres reçues	estimation lot - € HT	variantes du DCE	estimation variantes	attributaire proposé	montant solution de base proposé € HT	variantes proposées à l'attribution	montants variantes proposées
lot n°1 démolition - gros œuvre	2	39 700,00 €			BIG-EARD	49 793,14 €		
lot n°2 charpentes traditionnelles	1	33 500,00 €			SCMC	35 344,68 €		
lot n°3 couverture ardoises	1	26 000,00 €			AIC P DESNOËS	21 703,74 €		
Total		99 200,00 €		0,00 €		106 841,56 €		0,00 €
Total général						106 841,56 €		

### 15 - Commerce de Saint Quentin en Mauges - Mise à disposition licence IV

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres de mettre à disposition la licence IV à Madame Aurélie HAMELIN à titre gratuit pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020 dans le cadre de l'ouverture du commerce multiservices de Saint Quentin en Mauges.

### 16 - Tarifs Périscolaire / Restauration scolaire / ALSH

Le Conseil Municipal valide à la majorité des membres les tarifs d'ALSH, périscolaire et de la restauration scolaire à partir de la rentrée 2021 comme indiqués ci-après :

## ALSH 3/11 ANS et PÉRICENTRE

<b>ALSH 3-11 ans</b>		<b>+ 1% par rapport aux tarifs Sept. 2020</b>											
Accueil de loisirs	Montrevault-sur-Èvre						Accueil de loisirs	Hors Montrevault-sur-Èvre					
	Matin sans repas	AM sans repas	Matin avec repas	AM avec repas	Journée avec repas	Sortie		Matin sans repas	AM sans repas	Matin avec repas	AM avec repas	Journée avec repas	Sortie
0 à 300	2,50€	3,01€	5,02€	5,51€	8,03€	9,03€	0 à 300	3,00€	3,61€	6,02€	6,61€	9,64€	10,84€
301 à 600	2,88€	3,46€	5,77€	6,35€	9,22€	10,37€	301 à 600	3,45€	4,15€	6,93€	7,62€	11,07€	12,45€
601 à 900	3,33€	3,98€	6,63€	7,29€	10,61€	11,94€	601 à 900	3,99€	4,78€	7,96€	8,75€	12,74€	14,33€
901 à 1200	4,16€	4,99€	8,31€	9,15€	13,30€	14,97€	901 à 1200	4,99€	5,99€	9,98€	10,98€	15,96€	17,96€
1201 à 1500	4,57€	5,49€	9,15€	10,05€	14,64€	16,47€	1201 à 1500	5,48€	6,59€	10,98€	12,07€	17,57€	19,76€
1501 à 1800	5,14€	6,18€	10,29€	11,31€	16,47€	18,53€	1501 à 1800	6,17€	7,42€	12,35€	13,58€	19,76€	22,23€
1801 à 2100	5,78€	6,94€	11,58€	12,74€	18,53€	20,84€	1801 à 2100	6,94€	8,33€	13,89€	15,28€	22,23€	25,01€
2101 à 999999	6,50€	7,82€	13,08€	14,33€	20,84€	23,44€	2101 à 999999	7,80€	9,39€	15,63€	17,19€	25,01€	28,13€

Péricentre	Montrevault-sur-Èvre			Hors Montrevault-sur-Èvre		
	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir
<b>0 à 300</b>	0,88 €	0,22 €	0,44 €	1,05 €	0,26 €	0,53 €
<b>301 à 600</b>	1,00 €	0,25 €	0,50 €	1,20 €	0,30 €	0,60 €
<b>601 à 900</b>	1,14 €	0,28 €	0,58 €	1,37 €	0,34 €	0,69 €
<b>901 à 1200</b>	1,31 €	0,32 €	0,65 €	1,57 €	0,39 €	0,78 €
<b>1201 à 1500</b>	1,44 €	0,36 €	0,72 €	1,73 €	0,43 €	0,87 €
<b>1501 à 1800</b>	1,62 €	0,40 €	0,81 €	1,94 €	0,48 €	0,97 €
<b>1801 à 2100</b>	1,82 €	0,45 €	0,91 €	2,18 €	0,54 €	1,09 €
<b>2101 à 999999</b>	2,05 €	0,50 €	1,02 €	2,46 €	0,60 €	1,23 €

## ALSH 11/18 ans

GRILLES DE TARIFS JEUNESSE septembre 2021 (+ 1% par rapport aux tarifs Sept. 2020)							
	A	B	C	D	E	F	G
	matin sans repas	AM sans repas	matin avec repas	AM avec repas	1 journée sortie	1 journée sortie + AM ac repas	4 AM ac repas
0-300	2,50 €	3,01 €	5,02 €	5,51 €	9,03 €	14,55 €	22,04 €
301-600	2,88 €	3,46 €	5,77 €	6,35 €	10,37 €	16,72 €	25,39 €
601-900	3,33 €	3,98 €	6,63 €	7,29 €	11,94 €	19,23 €	29,15 €
901-1200	4,16 €	4,99 €	8,31 €	9,15 €	14,96 €	24,11 €	36,60 €
1201-1500	4,57 €	5,49 €	9,15 €	10,06 €	16,47 €	26,53 €	40,24 €
1501-1800	5,14 €	6,18 €	10,29 €	11,31 €	18,53 €	29,84 €	45,26 €
1801-2100	5,78 €	6,94 €	11,58 €	12,74 €	20,84 €	33,58 €	50,94 €
2101-99999	6,50 €	7,82 €	13,03 €	14,33 €	23,44 €	37,77 €	57,30 €

<b>Tarif A</b>	Sport à la demi-journée ou Soirée sans repas
<b>Tarif B</b>	Sport à la journée ou Soirée avec repas ou Activités diverses à la demi-journée (Grands jeux, Vélo, Pêche, Atelier Photos, Vidéos, Jeux Vidéos, etc.)
<b>Tarif C</b>	Atelier à la demi-journée (Bricolage, Cuisine, Bien-être, etc...) ou Activités diverses à la journée (Grands jeux, Vélo, Pêche, Atelier Photos, Vidéos, Jeux Vidéos, etc.)
<b>Tarif D</b>	Atelier à la journée (Bricolage, Bien-être, Cuisine, etc..)
<b>Tarif E</b>	Sorties de type : Patinoire, Piscine, Cinéma, Bowling, Laser Game, Accrobranche ou Activités avec intervenant, etc.
<b>Tarif F</b>	Sorties de type : Indian Forest, Océanile, Concert Poupet, Francofolies...
<b>Tarif G</b>	Sorties exceptionnelles : Futuroscope, Disney, Astérix, etc.
<b>Gratuit</b>	Ludothèque

### TARIF HORS COMMUNES

	A	B	C	D	E	F	G
	matin sans repas	AM sans repas	matin avec repas	AM avec repas	1 journée sortie	1 journée sortie + AM ac repas	4 AM ac repas
0-300	3,00 €	3,61 €	6,02 €	6,61 €	10,84 €	17,45 €	26,45 €
301-600	3,45 €	4,15 €	6,93 €	7,62 €	12,45 €	20,06 €	30,47 €
601-900	3,99 €	4,78 €	7,96 €	8,75 €	14,33 €	23,08 €	34,98 €
901-1200	4,99 €	5,99 €	9,98 €	10,98 €	17,96 €	28,94 €	43,92 €
1201-1500	5,48 €	6,59 €	10,98 €	12,07 €	19,76 €	31,83 €	48,28 €
1501-1800	6,17 €	7,42 €	12,35 €	13,58 €	22,23 €	35,81 €	54,31 €
1801-2100	6,94 €	8,33 €	13,89 €	15,28 €	25,01 €	40,29 €	61,13 €
2101-99999	7,80 €	9,39 €	15,63 €	17,19 €	28,13 €	45,32 €	68,76 €

### TARIFS DE LA PÉRISCOLAIRE à partir de SEPTEMBRE 2021

Tranche de quotients	Tarif (quart d'heure)
0-300	0,45
301-600	0,53
601-900	0,63
901-1200	0,74
1201-1500	0,87
1501-1800	0,96
1801-2100	1,06
2101 et plus	1,16

## TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE à partir de SEPTEMBRE 2021

Quotient Familial	tarif/repas/enfant
0-300	3,45
301-600	3,71
601-900	3,98
901-1200	4,29
1201-1500	4,61
1501-1800	4,96
1801-2100	5,32
>2101 et non allocataire	5,73

### 17 - Confection et fourniture de repas en liaison froide et de goûters - Attribution des marchés de services

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité des membres irréguliers :

- l'offre de la société Assistance & Présence pour le motif suivant : bordereau des prix unitaires incomplet pour la variante exigée et absence du mémoire technique relatif aux performances en matière de développement des approvisionnements directs des produits de l'agriculture,
- l'offre de la société ANSAMBLE pour le motif suivant : bordereau des prix unitaires incomplet, et décide d'attribuer les marchés de confection et fourniture de repas en liaison froide et de goûters de la manière suivante :

lots	nombre d'offres reçues	estimation lot - € HT pour la durée du marché	variantes du DCE	estimation variantes pour la durée du marché	attributaire proposé	montant estimatif sur la base des commandes de l'année 2019	variantes proposées à l'attribution	montants variantes proposées sur la base des commandes de l'année 2019
Lot n° 1 : Confection et fourniture de repas en liaison froide et de goûters pour l'accueil de loisirs communal	2	180 000.00 €	Chiffrage avec viande bovine respectant les prescriptions de la notice technique label rouge	200 000.00 €	RESTORIA	42 327.69 €	Chiffrage avec viande bovine respectant les prescriptions de la notice technique label rouge	45 566.49 €
Lot n° 2 : Confection et fourniture de repas en liaison froide pour le service de portage de repas	1	380 000.00 €	Chiffrage avec viande bovine respectant les prescriptions de la notice technique label rouge	400 000.00 €	CONMIVIO	121 000.00 €	Chiffrage avec viande bovine respectant les prescriptions de la notice technique label rouge	121 000.00 €
Lot n° 3 : Confection et fourniture de repas en liaison froide et de goûters pour le multi-accueil	1	100 000.00 €	Chiffrage avec viande bovine respectant les prescriptions de la notice technique label rouge	120 000.00 €	CONMIVIO	22 453.99 €	Chiffrage avec viande bovine respectant les prescriptions de la notice technique label rouge	22 453.99 €
Lot n° 4 : Confection et fourniture de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires	2	310 000.00 €	Chiffrage avec viande bovine respectant les prescriptions de la notice technique label rouge	330 000.00 €	CONMIVIO	115 558.95 €	Chiffrage avec viande bovine respectant les prescriptions de la notice technique label rouge	115 558.95 €
<b>Total</b>		<b>970 000.00 €</b>		<b>1 050 000.00 €</b>		<b>301 340.63 €</b>		<b>304 569.43 €</b>
<b>Total général</b>								

Séance levée à 22 heures 15

**Prochain Conseil Municipal : Jeudi 17 décembre 2020 à 20 heures**